

Sujet : [INTERNET] "Industrie-enquête publique-"PARC EOLIEN BRANFEUL"

De : Vent d'inquiétude <ventdinquietude@gmail.com>

Date : 02/10/2020 06:10

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

A l'attention de Mr Guy APPERE, commissaire enquêteur.

Veuillez trouver ci joint les observations de notre association au dossier Branfeul.

Vous en souhaitant une bonne réception,
Bien cordialement.

X.Mury
Président

—Article OF 15 dec 2018.jpg

La Noë-Blanche

Parc éolien : dossier à consulter et remarques



Éoliennes de Nourais-La Noë-Blanche.

Les habitants de La Noë-Blanche, La Dominelais, Saint-Sulpice-des-Landes, Bain-de-Bretagne, Guipry-Messac, Sainte-Anne-sur-Vilaine et Grand-Fougeray peuvent participer à la concertation préalable du projet de parc de trois éoliennes prévu au hameau du Haut-Branfeul, à La Noë-Blanche. Ils peuvent consulter le dossier de la concertation, déposé par la société P et T technologie, et poser leurs questions, remarques et objections sur <http://branfeul.energiedemain.fr/>

Le dossier est également consultable à la mairie de La Noë-Blanche, au 7, rue de la République, aux heures d'ouverture : le lundi, de 9 h à

17 h 30, et du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h 30.

« La municipalité n'est pas à l'origine de ce projet, qui n'a pas l'aval de la municipalité. J'en avais d'ailleurs fait part à la société, explique le maire, Christine Gardan. En revanche, nous soutenons toujours le site de la Saussinais avec la société EDF énergie nouvelle. C'est le préfet qui donne son autorisation, la commune n'a qu'une voix consultative. Une pétition circule me demandant d'organiser une réunion. J'aimerais qu'elle soit signée, car je ne sais pas qui contacter. Dans tous les cas, je ne serai pas à l'initiative d'une telle réunion. »

—Pièces jointes

observations Vent d'inquiétude Branfeul.odt

Article OF 15 dec 2018.jpg

27,2 Ko

3,5 Mo

Association Vent d'Inquiétude
La Houssais
35480 Guipry-Messac

A l'attention de Mr APPERE Commissaire enquêteur,

**Observations à l'enquête publique du parc éolien de Branfeul sur la commune de Noé-Blanche,
« 3 aérogénérateurs de 180m et un poste de livraison »**

1-POURQUOI AVOIR CREE UNE ASSOCIATION ?

Les habitants des communes de Guipry-Messac et de Noé-Blanche, ont créé en juin 2018 une association de défense et de protection de l'environnement. C'est suite à la découverte fortuite d'un projet d'implantation de 3 éoliennes industrielles de 150m au lieu dit de la Saussinai, qu'ils ont décidé de réagir.

2-L'ASSOCIATION VENT D'INQUIETUDE

Objet Social : Association de Défense de l'Environnement du Pays des Vallons de Vilaine enregistrée le 5 Juin 2018 en Sous-Préfecture de Redon.

Composition du Bureau de l'association :

- Président ; Xavier MURY, La Houssais, commune de Guipry-Messac,
- Secrétaire ; Franck LEGUEDE, La Chesnay, commune de Guipry-Messac
- Trésorier ; Nicolas LEMOING, La Houssais, commune de Guipry-Messac.

L'association a pour objet sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Vallons de Vilaine et des communes limitrophes de cette communauté de communes, la protection de l'environnement, notamment de la faune, de la flore, du patrimoine culturel et des paysages, contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient lui être portées, entre autres par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés.

Au vu de ce nouveau projet industriel d'une hauteur encore plus folle et surtout irrespectueuse de son environnement ; il paraît normal que l'association Vent d'Inquiétude viennent déposer à l'enquête publique, ces observations relatives aux informations présentées dans le dossier d'étude d'impact du pétitionnaire. Cette démarche se veut un point d'étape et non une finalité. L'association restera en effet extrêmement vigilante à toute décision concernant ce dossier.

3-UN PROJET INUTILE POUR LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT, DES ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS QUI QUESTIONNENT :

Comme pour tout projet éolien, le groupe P&T Technologie, s'appuie sur une légitimation de lutte contre les émissions de CO², nécessaire pour limiter le réchauffement climatique, puis sur une volonté de diversification des sources de production électrique que l'on peut lire par « réduction de la part du nucléaire »... Sur ce dernier point, nous faisons remarquer que le nucléaire n'est pas émetteur de CO², qu'il n'existe aucune centrale nucléaire en Bretagne, et que de l'avis même du GIEC, « **le développement du nucléaire sera une réalité indispensable à l'efficacité de la transition énergétique. En Europe même, cette réalité fait son chemin puisque plusieurs pays ont pour objectif de développer à nouveau le nucléaire, comme l'a affirmé la Pologne lors de la COP 24 de Katowice** ».

-
- Mais pourquoi l'éolien n'est-il pas efficace pour limiter les émissions de CO² ?
- C'est assez simple à démontrer, à partir de la réalité d'une production déconnectée des besoins du marché à cause de la grande instabilité des vents : la production éolienne nationale peut varier de 1 à 90 dans un laps de temps court. Il est dès lors indispensable de lui adjoindre des moyens de relève, qui peuvent être l'hydraulique ou le nucléaire. Mais pour des raisons de souplesse, les énergies thermiques émetteur de CO² sont le plus souvent utilisées pour répondre rapidement à la demande .
- **Le résultat, c'est que depuis 5 ans, la puissance éolienne installée en France a triplé, mais dans le même temps, les émissions de CO² ont doublé**, passant de 35 à 74 grammes par KWH produit (chiffres de RTE). Le « Rapport » de la Cour des Comptes explique aussi bien cela, la production électrique française étant déjà décarbonée à 94% au départ, vouloir faire mieux est totalement vain, « **il ne sert à rien de vouloir tondre un oeuf** » !

Dans la « Description du Projet », il est fourni différents renseignements sur la production envisagée (consommation électrique de 19800 foyers hors chauffage, 27 millions de kWh /an) Soit une production qui demeure imprécise, et aléatoire des régimes de vent, et qui correspondrait à un taux de charge moyen de 21 à 24%. Ce serait donc une production assez faible en regard avec les machines choisies (3,6 MW), hautes de 180m et à fort toilage (131 mètres de diamètre de rotor). A noter aussi que les références de vents sont imprécises, aucun mât de mesure n'ayant été installé. On peut aussi s'interroger sur le choix d'installer des éoliennes surpuissantes que l'on bridera à 81% de leur puissance potentielle.

- Des machines moins puissantes existent, lesquelles auraient légitimement coûté moins cher : est-ce que cela cache une possibilité future de « débrider » ou s'agit-il d'échapper à telle ou telle contrainte (tarifaire par exemple, en rapport avec le décret de décembre 2016).

4.-UN PROJET TRES NEGATIF POUR LES HABITANTS ET LES PAYSAGES :

Cette réalité se comprend tout d'abord par la hauteur des machines choisies, 180 mètres .

- Elles seront implantées sur une ligne de crêtes de 90 m d'altitude NGF, le bourg de la Noé-Blanche est lui situé en contre-bas sur un plateau d'environ 50 m d'altitude NGF . Ainsi ces éoliennes culmineront à environ 220m au dessus du bourg. (Voir la pièce 7 du promoteur « Plan de situation et plans d'ensemble » en page 12 et pour comparaison, la hauteur de la Tour Montparnasse est de 209 m).
-
- Dans un paysage de bocage à l'habitat dispersé en de nombreux hameaux, rien n'empêchera l'œil de se porter sur ces éoliennes, et de donner aux habitants un sentiment d'étouffement. Les photomontages du dossier le prouvent et ce malgré les tentatives grossières pour intégrer des éléments de premier plan visant à les amoindrir dans la perception que l'on peut avoir.

En comptant dans un rayon de 15 km, le nombre de machines existantes :

-
- (7 au Grand Fougeray et la Noé-Blanche, 4 à Pléchatel , 5 à Sions les Mines),
- - celles dont l'arrêté préfectoral est accordé (3 à la Saussinais /Messac,Noé-Blanche),
- - celles qui sont en cours d'instruction (3 à Branfeul/Noé-Blanche),
- - celles en cours d'étude (3 à St Ganton, 3 ou plus sur le secteur du Hil à Guipry, 3 ou plus sur le secteur de Corméré à Messac) dont le pétitionnaire oublie de mentionner sur ces plans (d'ailleurs certaines en étude par la société P&T Technologie à Guipry).

Nous arriverions à un cumul de plus de 30 éoliennes géantes dans notre entourage.

-
- Ce rapport au paysage, qui est résumé par « une intégration cohérente des éoliennes dans le paysage » ou bien qualifié« d'un trajet animé par la découverte des éoliennes de Branfeul, vu de la 2x2 voies » , est déplacé envers les habitants des campagnes qui vivent 365 jours de l'année auprès de ces géants d'acier et n'ont pas la même vision.

Bien au contraire, ce mitage du paysage, cette saturation visuelle, risquerait bien de nuire à la beauté, de nos bocages, de nos vallées , de notre patrimoine et de nos sites classées environnantes. Nos campagnes n'attireraient plus, elles se dépeuplèrent, et s'industrialiseraient, c'est évident !

Le parc de Branfeul serait donc situé à 2 kms du bourg de la Noé-Blanche et à 3,5 kms de celui de la Dominelais. Les distances éoliennes / habitations sont au minimum à 502 , 505 , 508 mètres pour les 5 villages de Branfeul, Langerais, Pommeniac, la Haute Ville et Bonnais. Mais on décompte aussi un grand nombre de hameaux à des distances allant de 500 à 1500 mètres. Y a t'il eu un calcul du nombre d'habitants impactés vivant dans un périmètre de 1500 mètres ?

A proximité de ces parcs, les risques et problèmes de santé sont bien réels: des troubles cérébraux,insomnies, fatigues anormales voire malaises, infrasons, syndrome éolien , nuisances sonores ...

D'ailleurs, que dit ce rapport de 2006, de l'académie national de médecine : « il préconise un éloignement des éoliennes (supérieur à 2,5 MW) à minimum 1500m des habitations » , il demande aussi « une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires ».

Il nous faut prendre aussi la défense des animaux , car il existe des élevages localisées dans la zone des 500m et plus, alors même qu' aucune étude sérieuse n' a été faite en France sur les effets potentiels de l' éolien sur des élevages. Mais de telles études ont été conduites dans d' autres pays, qui montrent que l' éolien peut avoir des effets nocifs sur les élevages domestiques : visons qui s' entretiennent au Danemark, porcs dont la croissance est ralentie en Pologne, chevaux atteints de déformations osseuses dans l' extrémité des pattes au Portugal...

Moins loin et plus récemment, depuis l'installation en mai 2018, des éoliennes de Conquereuil, (département 44) un couple d'exploitants agricoles à vu sa production laitière chuter et être victime de problèmes de santé, D 'autres cas similaires ont été relevés sur le secteur de Nozay-Puceul.

Dans l'étude d'impact du promoteur, aucune étude de géobiologie n'est mentionnée, elle est pourtant indispensable, peut être serait elle à conseiller .

Et encore mieux, comme vous l'aviez demandé dans votre rapport d'enquête sur le parc de la Saussinais , en juillet 2019 :

« Compte tenu de désordres constatés sur des parcs éoliens voisins et dont le lien de causalité avec le fonctionnement du parc n'est ni établi ni écarté, je demande :

- - qu'un bilan sanitaire poussé des cheptels et des personnes devant circuler durablement à proximité des installations du parc soit fait avant la mise en service. Ce bilan servant de référence pour évaluer toute évolution ressentie ultérieurement.
- - que le bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter le parc éolien prenne toute disposition lui permettant d'indemniser les éventuels impacts négatifs sur les exploitations agricoles,
- - que l'avis de la chambre d'agriculture soit recherché sur ce sujet. »

Nous sommes d'accord sur ces points, ces mesures complémentaires doivent faire l'objet d'un engagement et d'obligations réglementaires du pétitionnaire.

5-L'ATTEINTE AU MILIEU SUR LES CHIROPTERES

Ce parc de 3 aérogénérateurs de 180m de hauteur, situé sur une ligne de crête domine les vallées, de part sa position et celles des autres parcs éoliens existants, il aura un impact certain sur l'avifaune et les chiroptères.

Les études d'impact démontrent en effet que l'éolienne E1 et E2 placées près d'une zone et massifs de lande est sujet à des risques de collision pour les chiroptères. Ce lieu de chasse est une zone stratégique pour les chauves-souris et la chapelle de Troudier abrite des gîtes. Les points d'écoutes ont d'ailleurs relevés une bonne activité de la Pipistrelle et de la Noctule commune .(150 contacts sur un point d'écoute) Les études menées par le bureau AEPE Gingko en interne, ont été répartis sur le cycle d'activité des chauves-souris, soit 6 passages d'écoute sur les 4 premières heures de la nuit d'avril à septembre 2017 .

Il est précisé dans l'étude d'impact (livre 5 p 36) **« qu' en cas d'enjeux chiroptérologiques potentiels notables sur le site d'étude, il convient toutefois de renforcer le protocole afin de l'adopter à ces enjeux potentiels. »**

L'étude du promoteur, n'est pas récente, elle date de 2017, elle s'est basée sur des recherches bibliographiques. Elles mentionnaient peu de zones d'intérêts dans l'aire d'étude éloignée (20 km) , et plusieurs zones d'intérêts concernant les gîtes de mises-bas, ainsi que des flux de colonies connus.

Cependant, les observations scientifiques (*Etude de la migration des chauves-souris en Bretagne (2013-2016)*) montrent que l'activité des chauves-souris peut se poursuivre jusqu'au petit matin, c'est notamment le cas en période de migration (août, septembre et octobre) . Le pic d'activité pour la Pipistrelle de Nathusius intervient entre 4 et 7 heures après le coucher du soleil.

De plus, une étude et découverte récente du Groupe Mammalogique Breton (GMB) sur la migration des chauves-souris , à recensée en juillet 2019 une des plus grosse colonie de mise-bas de Noctule commune connue en région Bretagne. Cette colonie qui accueille plusieurs centaines d'individus est située à 7,5km sur le lieu dit Boevvres à Guipry-Messac.

Pour une espèce classée vulnérable sur la liste rouge nationale, ce site représente un intérêt majeur pour cette espèce . Le parc éolien de Branfeul , comme celui de la Saussinais situé à 4km pourraient remettre en cause la pérennité de cette colonie.

Aussi, le Muséum National d'histoire naturelle à publié une étude qui conseille de ne pas installer de parc éolien dans les zones de fortes présence de Noctule commune et insiste sur l'importance d'éloigner les éoliennes à plus de 200m des lisières. (*Publication : ROEMER C et al, Influence of landscape and time of year on bat-wind turbines collision risks, landscape Ecology*)

En juillet 2019 , dans votre rapport d'enquête sur « le Parc éolien de la Saussinais », vous recommandiez que le promoteur associe le Groupe Mammalogique Breton à l'examen des résultats de suivi pour bâtir le plan de bridage . Néanmoins , l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2019 à autoriser l'exploitation du parc, et à notre connaissance n'a pas suivi votre sage décision.

Malgré les autorisations des préfets et le passage de force des promoteurs ; la justice montre que dans

certain cas elle tranche en faveur de la biodiversité des sites existants et non en faveur des promoteurs éoliens.

Voir le lien :

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/ploermel-56800/morbihan-les-chauves-souris-mettent-a-terre-un-parc-de-parc-eolien-6927864>

Pour conclure sur ces propos, notre association de citoyens n'est pas favorable à ce projet. Tout comme une majorité des habitants de la Noé-Blanche qui l'ont exprimés dans la presse (*cf article Ouest France du 15 décembre 2018, en annexe*), et plus récemment suite au conseil municipal qui a voté « contre » ce projet, en date du 31 août 2020 .

Nous refusons un nouveau parc éolien en périphérie de nos communes. **Trop c'est trop !**

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations cordiales.

L'association Vent d'inquiétude